Zeitschrift: D'égal à égale!

Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura

Band: 10 (2010)

Artikel: Répartition des tâches entre femmes et hommes dans les commissions parlementaires et cantonales

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-352669

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Répartition des tâches entre femmes et hommes dans les commissions parlementaires et cantonales

Famille, éducation et santé

S'il existe une répartition des tâches domestiques entre les sexes, est-elle également présente en politique et plus particulièrement dans les commissions cantonales et parlementaires? Plusieurs recherches en *gender studies* ont démontré que les femmes et les hommes n'accomplissent pas les mêmes tâches au sein des partis politiques et des groupes sociaux militants. Régulièrement, les femmes élues exposent un certain embarras à n'être interviewées que sur des sujets liés à la politique familiale, à l'éducation et à la santé, domaines considérés comme « féminins ». Par contre, les thèmes concernant la finance ou l'économie sont plus souvent traités par leurs homologues masculins. Les femmes sont-elles vraiment plus enclines à s'engager dans des domaines considérés comme féminins?

Les commissions fédérales extraparlementaires

Faire partie d'une commission joue un rôle important dans le parcours politique des candidat-e-s. En effet, les commissions cantonales ou extraparlementaires permettent non seulement de développer des connaissances dans différents domaines, parfois moins bien connus, mais facilitent aussi l'extension des réseaux sociopolitiques nécessaires à toute carrière.

Au niveau national, dans les commissions extraparlementaires, la part de femmes atteignait 33 % en 2009. Cependant, elle était plus élevée dans certaines commissions, telles que celle de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) et celle de la sécurité sociale et de la santé (CSSS), avec respectivement 48,7 % et 32,5 % de sièges. Par contre, ce pourcentage chutait à 26,4 % pour la Commission des Finances (CdF) et à 19,4 % pour la Commission de la Politique de Sécurité (CPS).

Actuellement, les femmes sont aussi plus nombreuses dans les commissions rattachées à certains départements fédéraux. C'est le cas du Département Fédéral des Affaires Etrangères (DFAE) où elles constituent 46 % des membres et du Département Fédéral de l'Intérieur (DFI), dont elles occupent 35,1 % des sièges. Par contre, elles ne représentent que 12,5 % des membres des commissions rattachées au Département Fédéral des Finances (DFF), soit cinq femmes sur 40 membres au total.

Part féminine dans les commissions parlementaires et cantonales

Les commissions parlementaires jurassiennes

Les commissions parlementaires sont composées des élu-e-s du Parlement; aussi la proportion des femmes faisant partie de ces commissions est toujours corrélative au nombre d'élues.

Les Jurassiennes élues au Parlement étant au nombre de 14, leur présence

dans les commissions parlementaires est également restreinte. Cependant, toutes se sont engagées dans les différentes commissions, au sein desquelles elles ne sont jamais majoritaires ou présidentes. En effet, leur représentation varie entre 14,3 % et 28,7 %, et c'est dans la commission de gestion des finances qu'elles se sont majoritairement engagées, malgré leur faible représentation au Parlement.

Commissions cantonales jurassiennes

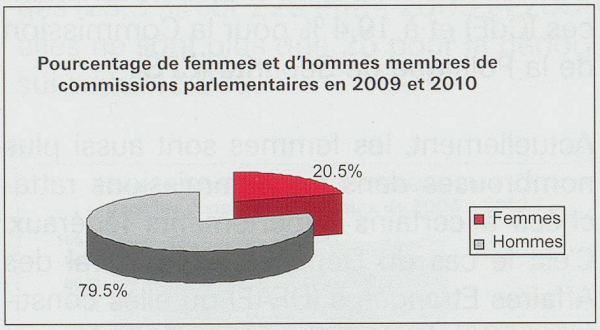

Contrairement aux commissions parlementaires exclusivement composées d'élu-e-s, les commissions cantonales réunissent des chef-fe-s de service et des employé-e-s, des personnes issues d'associations et de corps de métier.

La part des femmes dans les commissions cantonales est de 30,3 %, ce qui correspond à la moyenne nationale. Sur les 77 commissions existantes entre 2009 et 2010, les femmes ne sont majoritaires que dans neuf d'entre elles, dont quatre rattachées au Bureau de l'égalité. La proportion de femmes est aussi plus élevée dans les commissions touchant à des thématiques souvent considérées comme féminines, telles que l'éducation, la santé et la culture.
Une distinction apparaît dans la composition des commissions cantonales, selon leur rattachement aux différents départements ; de la même manière que les commissions fédérales extraparlementaires. Les commissions cantonales jurassiennes rattachées au Département de la Formation de la Culture et des Sports ont une proportion de femmes beaucoup plus élevée que les quatre autres départements cantonaux. Le DFCS est le seul département où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à siéger au sein des commissions, avec 74 membres féminins et 71 masculins. En contre-exemple, les commissions cantonales rattachées au Département des Finances de la Justice et de la Police, n'ont qu'une proportion de 6,1 % de femmes.

Les femmes et les hommes semblent bien vivre une répartition des tâches selon les sexes, même au sein des commissions cantonales. L'éducation et la culture pour les femmes, les affaires économiques, les finances et la justice pour les hommes !

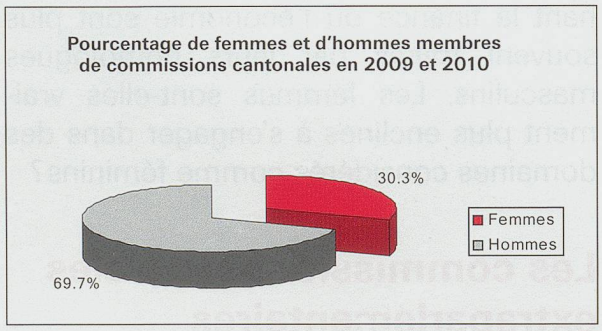

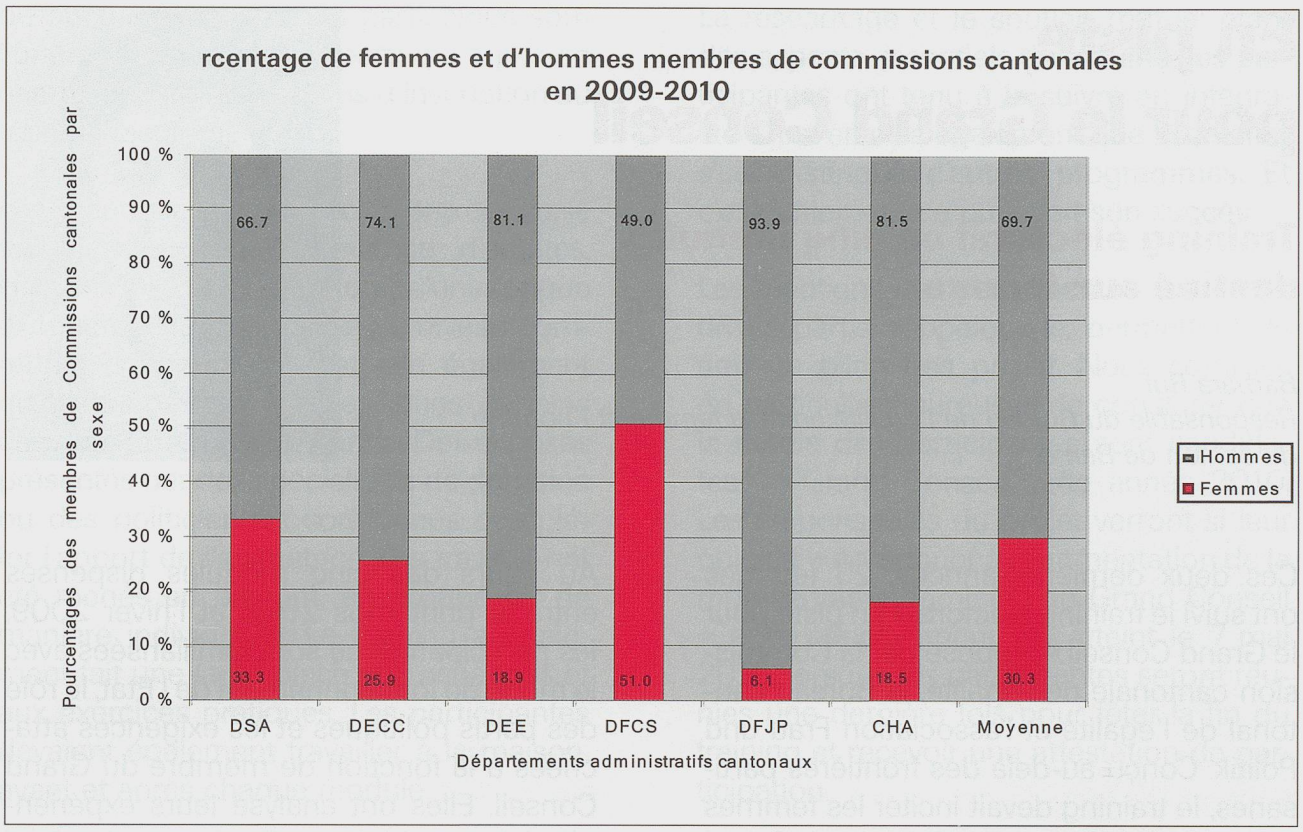

DSA : Département de la Santé, des Affaires sociales et des Ressources humaines

DECC : Département de l'Economie, de la Coopération et des Communes

DEE : Département de l'Environnement et de l'Equipement

DFCS : Département de la Formation, de la Culture et des Sports

DFJP : Département des Finances, de la Justice et de la Police

CHA : Chancellerie